

Lettre des organisations syndicales aux membres des CSS et du CS INSERM

CONCOURS D'ADMISSION CRCN

Nous appelons les membres des CSS et du Conseil Scientifique (CS) à une grande vigilance quant aux possibles conséquences de la fusion des grades CR2 / CR1 sur l'âge de recrutement des Chargés de Recherche de Classe Normale (CRCN).

Après la suppression des critères d'âges pour les CR2, une dérive de l'âge des recruté.e.s a eu lieu avec une durée moyenne du post-doc pour les CR2 de 6,5 ans pour les femmes et de 5,5 ans pour les hommes et pour les CR1 de 10,1 ans pour les femmes et de 9,3 ans pour les hommes en 2016. En corollaire, en 2016, la moyenne d'âge au recrutement des CR2 était de 34,6 ans, celle des CR1 de 39,5 ans.

Pour que le métier de chercheur et chercheuse à temps plein reste attractif, il est impératif de permettre qu'une majorité des recrutements se fasse dans des délais qui ne dépassent pas 5 ans après la thèse. Nous demandons donc que soit fixée une règle de bonne pratique afin que 60% des postes CRCN soient attribués à des candidat.e.s qui se présentent dans les 5 ans qui suivent leur thèse.

PROMOTION CRHC

En accord avec le protocole PPCR*, nous considérons que tout chercheur ou chercheuse doit pouvoir réaliser sa carrière à minima sur deux classes, la Hors Classe des Chargé.e.s de Recherche (CRHC) étant le prolongement logique de la carrière des CRCN qui ne candidatent pas ou ne remplissent pas les conditions d'un passage Directeur ou Directrice de Recherche.

Aussi, pour éviter le blocage au dernier échelon CRCN, et éviter que la Hors Classe ne devienne une passerelle pour le corps des DR, nous considérons que la Hors Classe doit être pourvue prioritairement par des chargé.e.s bloqués au 10^{ème} échelon de la grille des CRCN. Pendant le remplissage du grade jusqu'en 2020 nous demandons de veiller particulièrement aux cas des chargé.e.s de recherche de 60 ans et plus.

Nous demandons qu'une session d'avancement au grade CRHC puisse avoir lieu au titre de 2017, comme le décret l'y autorise.

PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations